

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
May 27 mai 2020

PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION PUBLIQUE 17 :30

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Dale Briggs and seconded by Andrew Graham to adopt the agenda/ *Dale Briggs propose l'adoption de l'ordre du jour. Andrew Graham appuie la motion*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF APRIL 8/ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 8 AVRIL

Motion by Charles Leger and seconded by Dale Briggs to adopt the meeting minutes of April 8 2020./ *Charles Leger propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2020. Dale Briggs appuie la motion.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

None/Rien à signaler.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- (a) Amico Construction on behalf of/au nom de SEVILLE PROPERTY GROUP LTD, 101 cour Roselin Ct, Moncton (PID/NID 6641260) a conditional use application to allow a multiple unit dwelling in the PS (post-secondary) zone and variances to (1) To locate a driveway less than 3 metres from the side lot line on the north side; (2) To increase the distance between jogs and recesses on one side; and (3) To not provide the required screening on one side; to accommodate a five storey multiple unit dwelling with 80 units/pour permettre l'aménagement d'un bâtiment résidentiel multifamilial dans PS Zone (d'enseignement postsecondaire), sous réserve de modalités et conditions et des dérogations pour (1) aménager une entrée à moins de 3 mètres de la limite latérale du lot du côté nord; (2) augmenter la distance entre les saillies et les retraits sur l'un des côtés; et (3) ne pas aménager l'écran exigé d'un côté; en vue de construire un immeuble de cinq étages et de 80 logements (File/dossier : 20-42979 & 20-42980)

Motion by Andrew Graham and seconded by Charles Leger to APPROVE the Conditional Use Application for a multiple unit dwelling on Roselin Court and further APPROVE the variances to (1) To locate a driveway less than 3 metres from the side lot line on the north side; (2) to increase the distance between jogs and recesses on one side; (3) To not provide the required screening on one side, subject to the following conditions:

1. That small shrubs or other vegetation be planted on the east side of the building in lieu of trees;
2. This approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
3. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
May 27 mai 2020

Motion présentée par Andrew Graham et appuyée par Charles Leger recommande que la demande d'usage conditionnel pour permettre l'aménagement d'un immeuble à logements multiples sur la promenade Roselin soit APPROUVÉE et que la demande de dérogation de la promenade Roselin pour (1) aménager une voie d'accès à moins de 3 mètres de la limite latérale du lot, du côté nord; (2) augmenter la distance entre les saillies et les retraits d'un côté; (3) éviter d'aménager le mur-écran obligatoire d'un côté SOIT APPROUVÉE sous réserve des modalités suivantes :

1. *Que les petits arbustes ou les autres végétaux soient plantés du côté est du bâtiment, pour remplacer les arbres;*
2. *cette approbation est échue dans les 24 mois de la date à laquelle elle entre en vigueur, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré;*
3. *pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

- (b) D SQUARE MANAGEMENT INC. 5 rue Sangster Street, Moncton (PID/NID 00693549) variances to (1) permit part of the building within the sight triangle; (2) reduce the required rear yard from 6 metres to 2 metres; and (3) to not provide the required architectural features on the Campbell St. entrance /*Dérogations pour (1) permettre qu'une partie du bâtiment se trouve dans le triangle de visibilité; (2) réduire la cour arrière requise de 6 mètres à 2 mètres; et (3) ne pas avoir à utiliser les éléments de construction requis à l'entrée située sur la rue Campbell (File/dossier: 20-42296).*

Motion by Charles Leger and seconded by Andrew Graham to APPROVE the variance application by D SQUARE MANAGEMENT INC. 5 rue Sangster Street, Moncton (PID/NID 00693549) to (1) permit part of the building within the sight triangle; (2) reduce the required rear yard from 6 metres to 2 metres; and (3) to not provide the required architectural features on the Campbell St. entrance, subject to the following conditions:

1. That this approval shall expire within 24 months of it coming into effect unless a development permit has been obtained; and
2. In all other respects the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Charles Leger et appuyée par Andrew Graham recommande que la que les dérogations suivantes, demandées par D SQUARE MANAGEMENT INC 5, rue Sangster (NID 00693549), à savoir: (1) Permettre qu'une partie du bâtiment se trouve dans le triangle de visibilité; (2) Réduire de 6 à 2 mètres la profondeur minimale obligatoire de la cour arrière; (3) Permettre de ne pas avoir à utiliser les éléments de construction requis à l'entrée située sur la rue Campbell; SOIENT APPROUVÉES, sous réserve des conditions suivantes.

1. *Que cette approbation arrive à échéance dans les 24 mois de la date à laquelle elle prend effet, à moins qu'un permis d'aménagement ait été délivré;*
2. *Que pour tous les autres points, les travaux d'aménagement se déroulent en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés*

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE

- (c) City of/ville de Moncton 199 rue Albert Street, Moncton (PID/NID70439849) variances to (1) increase the 2 metre maximum setback for the front yard and flankage yard (2) locate parking between the façade of the building and street line when parking is not permitted (3) provide more than 2 two-way driveways on the lot; (4). not provide a public entrance

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
May 27 mai 2020

every 20 metres; (5) have corrugated metal siding in some sections; (6) reduce the fenestration ratio for the main floor; and (7) increase the distance between jogs and recesses on the facade /*dérogations pour (1) augmenter la marge de recul maximale de 2 mètres pour la cour avant et la cour de flanc; (2) aménager le stationnement entre la façade du bâtiment et la ligne de rue où le stationnement n'est pas autorisé; (3) aménager plus de deux voies d'accès à double sens sur le terrain; (4) modifier l'exigence d'avoir une entrée publique tous les 20 mètres; (5) utiliser un revêtement métallique ondulé à certains endroits; (6) réduire le ratio de fenestration du rez-de-chaussée; et (7) augmenter la distance entre les saillies et les retraits sur la façade de l'édifice.* (File/dossier: 20-43005)

Motion by Charles Leger and seconded by Daniel St-Louis that the variance application by the City of Moncton 199 rue Albert Street, Moncton (PID/NID 70439849) to (1) increase the 2 metre maximum setback for the front yard and flankage yard (2) locate parking between the façade of the building and street line when parking is not permitted (3) provide more than 2 two-way driveways on the lot; (4) not provide a public entrance every 20 metres; (5) have corrugated metal siding in some sections; (6) reduce the fenestration ratio for the main floor; and (7) increase the distance between jogs and recesses on the facade, BE APPROVED.

Motion présentée par Charles Leger et appuyée par Daniel St-Louis recommande que la dérogations suivantes, par Ville de Moncton 199, rue Albert (NID 70439849), à savoir: (1) augmenter la marge de retrait maximum de 2 mètres pour la cour avant et la cour de flanc; (2) aménager un stationnement entre la façade du bâtiment et l'alignement de la rue dans les cas où il n'est pas permis de stationner; (3) aménager sur le terrain plus de deux voies d'accès dans les deux sens; (4) augmenter la distance entre les entrées publiques; (5) installer un revêtement métallique ondulé à certains endroits; (6) réduire le ratio de fenestration du rez-de-chaussée; et (7) augmenter la distance entre les saillies et les retraits de la façade SOIT APPROUVÉE

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

None/Rien à signaler.

6. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS/QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

None/Rien à signaler.

NEXT MEETING JUNE 24 2020/RÉUNION PROCHAINE 24 JUIN 2020